



▶ LES ACTEURS POUR VOUS ACCOMPAGNER

LES ACTEURS INSTITUTIONNELS

L'ÉTAT

L'État soutient les collectivités dans leurs démarches de revitalisation de centres-villes et de centres-bourgs qui visent à renforcer l'ensemble de leurs fonctions de centralité : l'habitat, le commerce, les services, l'espace public, le patrimoine, la vie culturelle, etc. Le plan de relance propose de nouveaux outils et renforce certains dispositifs existants : Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), augmentation de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), fonds pour le recyclage des friches, aide pour la transformation numérique des commerces de proximité...

Les Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM) sont les interlocuteurs de proximité des élus qui souhaitent être accompagnés et soutenus dans la mise en œuvre de leurs projets de centralités.



CONTACTS

Côtes d'Armor :

www.cotes-darmor.gouv.fr
0821 80 30 22
ddtm@cotes-darmor.gouv.fr

Ille-et-Vilaine :

www.ille-et-vilaine.gouv.fr
02 90 02 32 00
ddtm@ille-et-vilaine.gouv.fr

Loire-Atlantique :

www.loire-atlantique.gouv.fr
02 40 67 26 26
ddtm@loire-atlantique.gouv.fr

Finistère :

www.finistere.gouv.fr
02 98 76 52 00
ddtm@finistere.gouv.fr

Morbihan :

www.morbihan.gouv.fr
02 97 68 12 00
ddtm@morbihan.gouv.fr

LA BANQUE DES TERRITOIRES

La Banque des Territoires accompagne les communes de moins de 20 000 habitants, les communes nouvelles et les intercommunalités en mobilisant les experts territoriaux de Territoires Conseils : études financières, recherche de financement européen, appréciation des impacts juridiques, techniques et financiers, conseil et gouvernance en méthodologie de projet. Territoires Conseils propose également un service gratuit de renseignements juridiques et financiers.

En matière de commerce, la Banque des Territoires soutient notamment les communes portant un projet qui a vocation à intégrer une foncière, ainsi que les communes Petites Villes de Demain.



CONTACTS

Banque des Territoires Bretagne :

www.banquedesterritoires.fr/direction-regionale-votre-contact-en-bretagne

Banque des Territoires en Loire-Atlantique :

www.banquedesterritoires.fr/direction-regionale-votre-contact-dans-les-pays-de-la-loire

Territoires Conseils :

www.banquedesterritoires.fr/territoires-conseils

Service gratuit de renseignements juridiques et financiers : 0 970 808 809

LES RÉGIONS BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE

La Région Bretagne, au travers de son dispositif de cohésion des territoires **Bien Vivre partout** en Bretagne, accompagne les projets des territoires ayant pour but d'accélérer les transitions écologique, énergétique et climatique. Elle soutient notamment la revitalisation des centres-villes ou centres-bourgs, l'offre de logements adaptée aux territoires et favorisant les parcours résidentiels, ou encore l'amélioration de l'accès de chaque breton aux services à la population. Le commerce relève de ces services, dont la qualité et l'accessibilité sont une des conditions de l'attractivité des territoires. Pour mieux animer les politiques régionales et agir en proximité avec les territoires, la Région a créé 7 espaces territoriaux en 2020.

La Région Pays de la Loire accompagnera les territoires ligériens au travers de sa nouvelle politique territoriale qui sera approuvée en juin 2022. Elle sera fondée sur un dialogue territorial permanent avec les territoires permettant de disposer d'une vision à 360° des enjeux de chaque territoire croisés avec ceux de la Région et sa boîte à outils mise à disposition.



CONTACTS

Bretagne :
www.bretagne.bzh

Pays de la Loire :
www.paysdelaloire.fr

LES DÉPARTEMENTS

Les Départements peuvent accompagner directement ou indirectement des projets de commerce selon leurs dispositifs respectifs. En fonction des besoins des collectivités, l'accompagnement proposé peut consister en un conseil, une assistance opérationnelle sur des dimensions techniques, réglementaires ou financières, mais également un appui méthodologique ou stratégique. Les champs d'intervention varient selon les territoires et peuvent relever aussi bien de l'aménagement et de l'attractivité, que de l'économie sociale et solidaire et de l'offre de services à la population.



BRUDED : s'inspirer pour avancer

Le réseau BRUDED, riche de plus de 250 collectivités adhérentes, vous aide à avancer concrètement dans la réalisation de votre projet par :

- la diffusion de retours d'expériences des collectivités adhérentes du réseau : fiches, vidéos, publications thématiques,
- l'organisation de visites et rencontres pour échanger avec les élus d'autres collectivités : objectifs, démarche, difficultés rencontrées, partenaires associés...
- le partage de documents techniques : cahiers des charges, baux, conventions...
- un regard sur la démarche envisagée, et l'orientation vers les partenaires adaptés.

À travers ses retours d'expériences, BRUDED aborde la création et le maintien de commerces en centre-bourg en les croisant avec les enjeux de développement local et de transition écologique.

En savoir plus : www.bruDED.fr



CONTACTS

Côtes d'Armor :
www.cotesdarmor.fr

Finistère :
www.finistere.fr

Morbihan :
www.morbihan.fr

Ille-et-Vilaine :
www.ille-et-vilaine.fr

Loire-Atlantique :
www.loire-atlantique.fr

LES ACTEURS DU FONCIER ET DE L'URBANISME

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS FONCIERS DE BRETAGNE ET DE LOIRE-ATLANTIQUE

Les Établissements Publics Fonciers (EPF) sont des acteurs qui accompagnent les collectivités dans la connaissance et la maîtrise de leur foncier */// Voir Fiche 1 et Fiche 4*

Leurs missions :

- accompagner les collectivités dans la définition de leurs politiques foncières (diagnostics et stratégies foncières, référentiels fonciers, définition des priorités) et la préparation des opérations (accompagnement à la réalisation d'études pré-opérationnelles, expertise juridique, financière et technique),
- négocier le foncier,
- acheter des terrains, bâtis ou non, à la demande et pour le compte des collectivités et en assurer le portage pendant plusieurs années,
- potentiellement, pendant la durée du portage, réaliser des travaux préalables à l'aménagement (déconstruction, curage-désamiantage, réhabilitation des sols) pour préparer sa future utilisation,
- rétrocéder le foncier à la collectivité ou à un opérateur désigné par la collectivité, à l'issue du portage.

Leurs axes d'intervention :

- développement de l'offre de logements, et notamment de logements sociaux,
- redynamisation des centres-villes et bourgs,
- requalification des zones d'activité et résorption des friches,
- protection des espaces agricoles et naturels.



CONTACTS

Bretagne :
www.epfbretagne.fr
 02 99 86 79 90
contact@epfbretagne.fr

Loire-Atlantique :
www.epf.loire-atlantique.fr
 02 40 99 57 22
epf@loire-atlantique.fr

LES CONSEILS EN ARCHITECTURE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT (CAUE)

Ayant pour vocation l'aide à la décision, les CAUE bretons et de Loire-Atlantique ainsi que le service de conseil en architecture et urbanisme d'Ille-et-Vilaine apportent un appui méthodologique et technique aux collectivités locales en amont de leur projet d'aménagement ou de construction, avant l'intervention de toute maîtrise d'œuvre. Les architectes, paysagistes et urbanistes conseillers aident la collectivité à :

- caractériser les enjeux et orientations d'aménagement pour l'espace public et les terrains, et déterminer où la collectivité souhaite accueillir des commerces,
- prédéfinir un programme d'intervention,
- retenir une équipe de maîtrise d'œuvre.

Ils peuvent également participer à des groupes de travail ou à un jury, et sensibiliser les acteurs et habitants.



CONTACTS

CAUE 22 :
www.caue22.fr
 02 96 61 51 97

CAU 35 / Service développement local des agences départementales :
www.ille-et-vilaine.fr/agences

CAUE 56 :
www.caue56.fr
 02 97 54 17 35

CAUE 29 :
www.caue-finistere.fr
 02 98 98 69 15

CAUE 44 :
www.caue44.com
 02 40 20 20 44

LES CHAMBRES CONSULAIRES

LES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (CCI)

Les CCI départementales proposent un accompagnement technique des communes et intercommunalités pour établir des états des lieux et définir des actions en faveur de la dynamisation commerciale des centralités. Selon les besoins identifiés et les spécificités locales, différentes missions peuvent être assurées :

- diagnostic du volet commercial (offre commerciale, flux de consommation, vacance...),
- mise en place d'un observatoire local du commerce et/ou de la vacance commerciale,
- réalisation et analyse d'enquêtes auprès des habitants et commerçants,
- étude de faisabilité économique,
- appel à candidatures pour la recherche d'exploitant.

CONTACTS

CCI Côtes d'Armor :

www.cotesdarmor.cci.fr

02 96 78 62 00

observatoire@cotesdarmor.cci.fr

CCI Finistère :

www.bretagne-ouest.cci.bzh

02 98 00 38 00

accueil@bretagne-ouest.cci.bzh

CCI Ille-et-Vilaine :

www.ille-et-vilaine.cci.fr

02 99 33 66 66

infoplus@ille-et-vilaine.cci.fr

CCI Loire-Atlantique :

nantesstnazaire.cci.fr

02 40 44 6000

info.clients@nantesstnazaire.cci.fr

CCI Morbihan :

www.morbihan.cci.fr

02 97 02 40 00

territoires@morbihan.cci.fr



LES CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT (CMA)

Les CMA accompagnent les collectivités à différents niveaux afin de :

- connaître et développer l'artisanat : portraits de territoires, fichiers d'entreprises, soutien à l'élaboration de stratégies de développement de l'artisanat,
- détecter les difficultés et accompagner les entreprises : détection des besoins et sensibilisation, formations intra-territoire, mise en réseau des artisans ,
- favoriser l'achat local : campagne de communication J'achète local, événements, accompagnement sur les marchés publics, ainsi que sur les études filières ou thématiques,
- stimuler et accompagner la création, reprise ou transmission d'entreprises artisanales : accompagnement à la transmission, aux projets immobiliers, à l'organisation d'événements de mise en lien entre cédants et repreneurs.

DE NOMBREUSES STRUCTURES POUR ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS

Différentes structures aident les porteurs de projets tant du point de vue technique que financier.

Les collectivités peuvent orienter les porteurs vers ces partenaires afin de favoriser le lancement et la pérennisation d'un commerce :

- Chambres de commerce et d'industrie,
- Chambre de métiers et de l'artisanat,
- Pôles ESS et dispositifs « idéateur » et « incubateur » portés par les TAgBZH,
- France Active,
- Élan créateur (coopérative d'activité et d'emploi),
- Boutiques de gestion (BGE),
- Fondations,
- Les plateformes « Initiative Bretagne »,
- Associations des Cigales,
- Divers réseaux : clubs de créateurs et repreneurs d'entreprises, Entreprendre au féminin...

Liste non exhaustive

CONTACTS

CMA Bretagne :

www.crma.bzh

02 96 76 26 58

olivier.guillin@cma-bretagne.fr

CMA Loire-Atlantique :

www.artisanatpaysdelaloire.fr

02 51 13 83 00

accueil44@artisanatpaysdelaloire.fr



LES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

LES PÔLES DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Les dix-neuf pôles de développement de l'économie sociale et solidaire bretons, représentés à l'échelle des Pays, et Écossolies pour la Loire-Atlantique accompagnent les collectivités à différents niveaux sur des enjeux de développement local :

- diagnostic ou étude participative sur l'identification des besoins d'une commune,
- sensibilisation des élus à l'économie sociale et solidaire,
- orientation vers des dispositifs ou acteurs spécifiques.



CONTACTS

Bretagne :
www.ess-bretagne.org

Loire-Atlantique :
www.ecossolies.fr

LES TAG BZH, PROPULSEURS D'ENTREPRENARIAT COLLECTIF DANS LES TERRITOIRES

Les quatre TAg BZH et Écossolies en Loire-Atlantique sont des outils qui favorisent l'éclosion d'entreprises locales collectives et innovantes, en réponse aux besoins du territoire. Lorsqu'un besoin est exprimé sur une commune ou un territoire, qu'une idée émerge ou qu'un lieu est potentiellement disponible, TAg, via l'outil Révélateur, accompagne les acteurs du territoire, et notamment les collectivités, dans la définition d'un projet économique et collectif :

- détection des besoins,
- mobilisation du territoire pour faire émerger les idées et les qualifier,
- modélisation du projet,
- identification d'un porteur de projet et accompagnement dans la création d'une entreprise.



CONTACTS

Bretagne :
<https://tag.bzh>

Loire-Atlantique :
www.ecossolies.fr



LES ASSOCIATIONS DES CIGALES

Ces associations, présentes en Bretagne et Pays de la Loire, fédèrent des clubs d'investisseurs citoyens : les CIGALES. Ils participent au financement de projets liés à l'économie sociale et solidaire et au développement local sur leurs territoires. L'association facilite la mise en relation entre les clubs, les porteurs de projet et les partenaires de l'accompagnement et du financement. C'est en facilitant le pouvoir d'agir des habitants, et donc en favorisant l'émergence de projets grâce au financement des clubs ainsi constitués, que les associations des CIGALES se placent en partenaires des collectivités.

Contacts :

Bretagne :
www.cigales-bretagne.org

06 81 16 61 73
contact@cigales-bretagne.org

Pays de la Loire :
www.cigales-paysdelaloire.fr
contact@cigales-paysdelaloire.fr